

NOTE D'INFORMATION FINANCIERE BREVE ET SYNTHETIQUE : PUISEUX EN FRANCE

Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif et du compte administratif est requise pour l'ensemble des communes sans seuil de population, pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les départements et les régions.

Cette note, annexée au budget primitif ainsi qu'au compte administratif, doit être transmise en même temps que les documents budgétaires.

Votre attention est appelée sur la nécessité d'élaborer un document simple, clair et accessible qui a vocation à améliorer l'information des citoyens et à faciliter la compréhension des documents budgétaires.

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.

Au regard du contexte, il s'agit de maintenir un niveau de service élevé pour le territoire tout en respectant les règles de l'équilibre budgétaire. Cette année se caractérise par les axes forts suivants :

- La poursuite de l'effort budgétaire concentré sur la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité, dans nombre de secteurs d'intervention. A ce titre, la ville poursuit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et maintien de travaux effectués en régie au sein de nos services.
- Des taux de fiscalité en hausse de 5% afin d'anticiper les hausses des matières premières (électricité, gaz, carburant...) et soutenir mes programmes d'investissement de la commune.
- La commune dépasse le seuil de 3 500 habitants (3 595 au 1^{er} janvier 2022, donnée INSEE)
- En 2021, une baisse sans précédent des dotations de l'Etat.

ARTICLES RECETTES	Dotations et participations de l'Etat							TOTAL
	7411 DGF	748313 REFORME TAXE PRO.	74834/74835 COMPENSATION TH-TF	74832 FONDS DEP TAXE PRO	7482 FONDS PEREQUATION	74121 SOLIDARITE RURALE	74127 DNP	
2012	538 325 €	23 963 €	31 608 €	93 115 €	113 608 €	32 237 €		832 856 €
2013	511 754 €	22 865 €	33 607 €	47 398 €	121 879 €	31 758 €		769 261 €
2014	479 207 €	22 865 €	15 661 €	47 408 €	83 174 €	33 578 €		681 892 €
2015	415 997 €	22 865 €	33 860 €	47 408 €	77 022 €	35 245 €		632 397 €
2016	358 001 €	22 865 €	21 514 €	47 408 €	164 850 €	36 824 €		651 462 €
2017	322 193 €	22 865 €	35 044 €	43 603 €	112 238 €	41 193 €		577 137 €
2018	318 644 €	22 865 €	40 929 €	37 340 €	121 879 €	42 385 €		584 042 €
2019	317 938 €	21 055 €	75 521 €	0 €	120 557 €	45 789 €	11 313 €	592 173 €
2020	314 356 €	20 108 €	206 400 €	0 €	0 €	46 749 €	10 182 €	597 795 €
2021	307 551 €	20 108 €	3 172 €	157 214 €	0 €	48 499 €	11 758 €	548 302 €

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Les dépenses de fonctionnement

Concernant Les dépenses de fonctionnement, on y retrouve toutes les dépenses récurrentes de la collectivité qui sont principalement : les charges à caractère général, les dépenses du personnel et les autres charges de la gestion courante.

Pour l'exercice 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 641 036,75€ (CA 2021), elles étaient de 2 551 711,43 € en 2020 (CA 2020).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de la DGF, des contributions directes (impôts et taxes), et des dotations de la CARPF.

Pour l'exercice 2021, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 196 469,20€ (CA 2021), elles étaient de 3 092 712,38 € en 2020 (CA 2020).

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 3 190 186,67€

L'excédent de fonctionnement reporté est de 1 008 681,46€

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 4 198 868,13€

Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on y retrouve principalement les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours (construction de la salle de spectacle et de mise aux normes PMR du gymnase), le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 722 009,14€ (CA 2021), elles étaient de 812 903,96 € en 2020 (CA 2020). Beaucoup de dépenses sur l'année 2020 ont été reportées à cause de la crise sanitaire (COVID 19).

Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement les subventions d'investissement provenant de l'Etat, de la région, du département...), le FCTVA, la taxe d'aménagement

Pour l'exercice 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 5 612 271,57€ (CA 2021), elles étaient de 593 829,51 € en 2020 (CA 2020). Les recettes en 2020 sont moindres en raison de la crise sanitaire qui a causé du retard dans les travaux. Les subventions ont donc été versées en 2021.

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 3 202 006,40€

L'excédent d'investissement reporté est de 2 457 775,18€

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 5 429 584,10€

Il y a des restes à réaliser sur l'année 2021 d'un montant de 230 197,48€

Le résultat de clôture (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2021 est 3 696 654,12€

3. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Budget principal 2022 :

Fonctionnement	dépenses	4 198 868,13€	recettes	4 198 868,13€
Investissement	dépenses	5 659 781,58€	recettes	5 659 781,58€

4. Niveau de l'épargne brute/nette (CAF) et niveau d'endettement

Le niveau d'épargne brute de la commune s'élève pour l'exercice 2021 à 563 330 € (17,65%).
La moyenne des villes de même strate = 13% en 2019



➔ Pour rappel le taux d'endettement de la commune était en 2020 de : 33,96%

Le taux d'endettement en 2021 est de 164,13 % pour la commune. L'augmentation de ce taux d'endettement a fortement augmenté avec le déclenchement des emprunts afférents aux opérations de création de la salle de spectacle et de mise aux normes PMR du gymnase.

5. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait à rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute). La capacité de désendettement à fin 2021 de Puiseux en France s'établit à 9,3 ans (le seuil d'alerte est fixé à 12 ans)

L'encours de dette au 31/12/2021 s'élève à 5 237 662 €.

6. Niveau des taux d'imposition :

➔ Pour rappel les taux ci-dessous sont de 2020

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 16.94% + 17.18% (taux département) = 34.12%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : 74.66%

Les taux 2022 sont :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) : 35,83%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFPNB) : 78,39%

7. Principaux ratios

Les valeurs de 2022 sont:

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 846,24€
2. Produits des impositions directes / Population : 476,27€
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population : 886,61€
4. Dépenses d'équipement brut / Population : 1 529,61€
5. DGF / Population : 98,75€
6. Dépenses de personnel/les dépenses réelles de fonctionnement: 61,71%
7. Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement : 99,93%
8. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 172,52%

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la commune (emplois budgétaires) se répartissent comme suit :

- Catégorie A : 1 agent
- Catégorie B : 1 agent
- Catégorie C : 47 agents

Par rapport au CA 2020, une légère hausse sur les charges de personnel qui s'élève à 1 711 732€ (CA 2021). Les charges de personnel prévues au BP 2022 sont de 1 877 320€.